

Prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) : le CH de Roanne se dote d'une unité neuro vasculaire

Depuis lundi 11 janvier, le centre hospitalier de Roanne dispose d'une unité neuro-vasculaire.

Depuis bientôt 4 ans, les urgentistes et les neurologues travaillaient de concert pour l'ouverture d'une unité neurovasculaire (UNV). Il s'agit d'une unité dédiée à la prise en charge des accidents vasculaire cérébraux (AVC).

Cette unité dispose de 4 lits de soins intensifs (dite unité de soins intensifs neurovasculaire) qui sont localisés au sein des urgences, tous monitorés, et de 12 lits d'aval situés en neurologie (dite unité neurovasculaire lente).

Une expertise neurovasculaire est désormais disponible 24h/24 et travaille en relation étroite avec le SAMU Centre 15, le service des urgences, la réanimation, l'imagerie médicale, la cardiologie, la gériatrie et le service de médecine physique et de réadaptation (MPR).

Les missions de l'UNV sont :

- **De répondre 24 heures sur 24 aux situations d'urgence médicale que représentent les AVC** : Une permanence médicale est assurée par un médecin compétent disponible en moins de 20 minutes notamment en cas **de thrombolyse intraveineuse** (traitement devant être administré dans les 4h30 après le début des symptômes).
- **D'assurer dans les 48 premières heures, un bilan diagnostique et étiologique urgent** en lien avec l'imagerie médicale (doppler, scanner et IRM) et la cardiologie.
- **D'assurer en urgence des soins intensifs adaptés** : les complications liées au décubitus dorsal comme la maladie thromboembolique, les escarres et les fausses routes liées aux troubles de déglutitions seront immédiatement assurés. L'accès éventuel à une chirurgie vasculaire est organisé en lien avec le service de chirurgie vasculaire du CH de Roanne.
- **De mettre en place au plus tôt un projet de rééducation** et de réadaptation adapté à chaque patient : un kinésithérapeute et une orthophoniste seront dédiés à l'unité neuro-vasculaire, une neuropsychologue et une diététicienne seront facilement accessibles.
- **D'assurer l'information et l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage** afin de prévenir au mieux les complications secondaires.
- **De travailler en lien étroit avec le MPR, le service de gériatrie et les services sociaux (assistante sociale) pour organiser la prise en charge ultérieure de ces patients** permettant de limiter la durée d'hospitalisation.
- **D'améliorer la mortalité et le handicap consécutifs aux accidents vasculaires cérébraux.**
- **D'assurer et participer à la formation des personnels médicaux et paramédicaux.**
- **De conduire et participer à des actions de recherche et de prévention.**
- **D'assurer une information auprès des professionnels de santé du territoire et du grand public** afin de réduire les délais de prise en charge des patients victimes d'AVC.

→ **Les équipes médicales se tiennent à votre disposition si besoin pour vous rencontrer ou pour vous donner de plus amples informations.**